

- NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE -

(article L. 2313-1 du C.G.C.T.)

OBJET : **BUDGET PRIMITIF 2024**

I. Le cadre général du budget

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la commune. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a essentiellement vocation à rembourser l'emprunt et à assurer les travaux d'amélioration des infrastructures.

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre en dépenses et recettes à :

Section d'exploitation :	2 685 294.71 €
Section d'investissement :	2 571 977.26 €
Total :	5 257 271.97 €

Comparaison du BP 2024 avec celui de 2023 :

	Budget Primitif 2024	Budget primitif 2023 + DM
Section d'exploitation :	2 685 294.71 €	2 755 296.53 €
Section d'investissement :	2 571 977.26 €	2 742 708.94 €
Total :	5 257 271.97 €	5 498 005.47 €

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 10/04/2024

ID : 077-217704550-20240405-DE_2024_15-DE

II. La section de fonctionnement

A. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services. Pour notre commune : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (services périscolaires, redevances à caractère de loisirs), aux dotations de l'Etat, aux produits issus de la fiscalité directe locale, aux produits de gestion courante et report de l'excédent 2023.

B. Les recettes de fonctionnement 2024

Elles représentent 2 685 294,71 euros.

Chapitre article	RECETTES	Rappel BP + DM 2023	Proposition 2024
013	Atténuation de charges	10 000,00 €	10 000,00 €
70	Produit de gestion courante	205 000,00 €	222 700,00 €
73	Impôts et taxes	1 475 200,00 €	1 474 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	401 000,00 €	430 200,00 €
75	Autres produits de gestion	118 000,00 €	111 500,00 €
RECETTES DE GESTION COURANTE		2 209 200,00 €	2 248 400,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	
77	Produits exceptionnels	1 500,00 €	
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		2 210 700,00 €	2 248 400,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		
43	opérations d'ordre de interieur de sections	0,00 €	0,00 €
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		0,00 €	0,00 €
002	Résultat de fonctionnement antérieur reporté	541 096,53 €	436 894,71 €
TOTAL DES RECETTES		2 751 796,53 €	2 685 294,71 €

C. Les dépenses de fonctionnement 2024

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
 Reçu en préfecture le 10/04/2024
 Publié le **10/04/2024**
 ID : 077-217704550-20240405-DE_2024_15-DE

Elles représentent 2 685 294,71 euros.

Chapitre article	DEPENSES	Rappel BP + DM 2023	Proposition 2024
011	Charges à caractère général	1 057 796,53 €	1 066 994,71 €
60	Achats et variation des stocks	423 000,00 €	364 700,00 €
61	Services extérieurs	400 196,53 €	478 494,71 €
62	Autres services extérieurs	209 700,00 €	197 000,00 €
63	Impôts et taxes	24 900,00 €	26 800,00 €
012	Charges de personnel	1 120 500,00 €	1 157 600,00 €
62	Personnel extérieur au service	4 000,00 €	4 000,00 €
63	Impôts et taxes	13 000,00 €	14 500,00 €
64	Charges de personnel	1 103 500,00 €	1 139 100,00 €
14	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion	134 400,00 €	158 100,00 €
DEPENSES DE GESTION COURANTE		2 312 696,53 €	2 382 694,71 €
66	Charges financières	67 000,00 €	68 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	55 000,00 €	500,00 €
68	Dotations aux provisions	5 400,00 €	5 900,00 €
22	Dépenses imprévues	20 000,00 €	
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		2 460 096,53 €	2 457 094,71 €
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	27 200,00 €	28 200,00 €
43	Opérations d'ordre intérieur section	0,00 €	0,00 €
023	Virement section d'investissement	268 000,00 €	200 000,00 €
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		295 200,00 €	228 200,00 €
TOTAL DES DÉPENSES		2 755 296,53 €	2 685 294,71 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau.

Cette différence constitue le virement à la section d'investissement. Il s'élève à 200 000 euros pour 2024.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le **10/04/2024**

ID : 077-217704550-20240405-DE_2024_15-DE

III. La section d'investissement

A. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

B. Les recettes d'investissement

Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales, telles que les recettes en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Chapitre article	RECETTES	Rappel BP + DM 2023	Proposition 2024
10 Stocks		0,00 €	
13 Subventions d'investissement		283 600,00 €	158 400,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	
21 Immobilisations corporelles			
23 Immobilisations en cours			
RECETTES REELLES D'EQUIPEMENT		283 600,00 €	158 400,00 €
10 Dotations		363 900,00 €	386 000,00 €
24 Produits des cessions		60 000,00 €	60 000,00 €
27 Autres immobilisations financières			
RECETTES FINANCIERES		423 900,00 €	446 000,00 €
4582 Opérations pour compte de tiers		0,00 €	0,00 €
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		707 500,00 €	604 400,00 €
021 Virement à la section de fonctionnement		268 000,00 €	200 000,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		27 200,00 €	28 200,00 €
041 Opérations patrimoniales		10 500,00 €	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		305 700,00 €	228 200,00 €
001 Solde d'exécution - excédent reporté		1 735 744,94 €	1 739 377,26 €
TOTAL DES RECETTES		2 748 944,94 €	2 571 977,26 €

C. Les dépenses d'investissement:

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, d'informatique, de véhicules, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures en cours de création.

Chapitre article	DEPENSES	Rappel BP + DM 2023	Proposition 2024
20	Immobilisations incorporelles	5 600,00 €	7 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	354 926,99 €	148 200,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 264 517,95 €	2 319 777,26 €
23	Immobilisations en cours		
	DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT	2 625 044,94 €	2 474 977,26 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subvention d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées	97 200,00 €	97 000,00 €
27	Autres immobilisations financières		
	DEPENSES FINANCIERES	97 200,00 €	97 000,00 €
4581	Opérations pour compte de tiers	0,00 €	0,00 €
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 722 244,94 €	2 571 977,26 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		
041	Opérations patrimoniales	10 464,00 €	
20	Dépenses imprévues	10 000,00 €	
	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	20 464,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution - déficit reporté		
	TOTAL DES DÉPENSES	2 742 708,94 €	2 571 977,26 €

Les principales actions de l'année sont :

- Les travaux chemin des côtes (habitats inclusifs)
- Enfouissement des réseaux tranches B et C rue de Coubert
- Mise en place d'un parcours de santé
- Le suivi de l'Eglise
- Travaux d'éclairage public
- Travaux de l'escalier béton de l'école
- Réfection rue de la Planche
- Alimentation en continue de la vidéosurveillance

IV. La dette

En 2024, la commune poursuivra son désendettement en n'ayant pas recours à l'emprunt avec au premier janvier un encours s'élevant à 2 036 235.81 euros dont elle remboursera au cours de l'année 163 430.24 euros.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le [10/04/2024](#)

ID : 077-217704550-20240405-DE_2024_15-DE

Encours de dettes /an

